



**DOUANE**

# CHANTIER DE LA SURVEILLANCE UN ÉTERNEL RECOMMENCEMENT

Le **Directeur Général** a pris l'initiative d'annoncer **20 engagements** visant à répondre aux besoins de la Surveillance. Ces engagements sont déclinés en **cinq thématiques majeures** :

- **Formation**
- **Encadrement**
- **Efficacité opérationnelle**
- **Sécurité dans les contrôles**
- **Spécialiste**

Tout au long de l'année, nous examinerons **chaque volet en profondeur** afin d'élaborer des **plans d'action concrets**, en espérant que cette fois-ci, ils débouchent enfin sur **des mesures tangibles et concrètes**.

## LA FORMATION

Pour la **CFDT** la **formation**, tant initiale que continue, doit être une **priorité absolue**. Or, malgré **nos multiples relances**, nous **attendons toujours** les résultats de l'**audit sur la formation continue**, **Ce silence est pesant voir inquiétant !**

### Chantier de la Surveillance

#### Formation

#### À venir

Encadrement  
Efficacité opérationnelle  
Sécurité dans les contrôles  
Spécialiste

### Engagement n°1

Augmenter la durée de stage en formation initiale (ACP2 et contrôleurs) dès la prochaine session et renforcer, en priorité, les compétences des contrôleurs stagiaires en matière de contentieux, notamment dans la rédaction des actes de procédure.

La formation des contrôleurs sera portée de 20 à 22 semaines.

- ◆ La **CFDT** insiste pour que **le programme de formation soit réalisable**, rappelant que **l'attestation bâton télescopique** et **le secourisme** sont maintenant intégrés dès la formation initiale.
- ◆ Concernant les **Travaux Pratiques (Mise en situation)**, nous avons souligné l'urgence d'en **multiplier les sessions**, en y intégrant des collègues issus de **toutes les unités du territoire** afin de **renforcer le caractère opérationnel des formations**, notamment en matière de **contentieux, de contrôles et du rôle** de chef d'équipe,
- ◆ Nous avons **réitéré la nécessité de renforcer** les équipes d'enseignement sur **le contentieux et la réglementation**.
- ◆ Enfin, il y a **près de deux ans**, la **DG** s'était engagée à nommer un **second formateur Schengen**. **À ce jour, toujours rien !** Comment ne pas comprendre que le sujet **EES** (système d'entrée/sortie) va prochainement profondément **modifier nos pratiques**. Nous attendons que la DG respecte ses engagements !



**FINANCES.CFDT.FR**

## Engagement n°2

Poursuivre la revue des cahiers des charges des formations à la sécurité sous l'égide de l'observatoire national de sécurité (ONS) et renforcer l'effectif des formateurs de l'END-LR selon une trajectoire pluriannuelle (2024-2027). Engager les études du projet de construction d'un 2<sup>ème</sup> stand de tir en 2025 et étudier une solution d'infrastructures modulaires pour l'enseignement des TPCI, dans l'attente d'un plateau technique dédié.

- ◆ La CFDT a exprimé sa colère à la suite de la publication du rapport de l'ONS la semaine dernière. Il est scandaleux d'imputer aux agents un manque de formation en TIR et TPCI, alors que le véritable problème réside dans l'insuffisance de moyens, les effectifs sous tension et les priorités imposées par l'administration (PPF, ...).  
**Il est intolérable que les agents soient constamment tenus pour seuls responsables !**
- ◆ **Les chiffres avancés ne prennent même pas en compte, les arrêts maladie, les aménagements de poste, les contraintes organisationnelles**, empêchant les agents de se former.
- ◆ **Les moniteurs de tir et de TPCI sont en sous-effectif criant !** Certaines régions comptent **un seul formateur**. Ces collègues **se démènent** pour trouver des lieux d'entraînement (démarchage de mairies, des dojos d'autres forces de l'ordre, etc.)
- ◆ Concernant la **construction du stand de tir de l'ENDLR**, la DG annonce désormais **2026 au lieu de 2025**. Nous exigeons **des engagements fermes et des calendriers précis**, au lieu de **simples projections aléatoires**.
- ◆ Enfin, nous avons **dénoncé** la note **Réseau 2** concernant la **validation des moniteurs de tir du GSO**, qui seraient reconnus **sans passage par l'ENDLR**, et **sans formation aux doctrines douanières**.
- ☞ **La CFDT exige** que toute reconnaissance de qualification repose sur **une formation**, intégrant **les doctrines douanières** et validée par **les formateurs de l'ENDLR**, seuls garants des standards douaniers.
- ☞ De nombreux agents possèdent **déjà des qualifications** (bâton télescopique, HK, taser). Une **clarification immédiate** est nécessaire ! **Nous exigeons** que les **formateurs de l'ENDLR soient pleinement associés** à cette réforme avant toute modification.
- ☞ La DG nous informe que la reconnaissance de la **qualification de moniteur de tir douanier au RNCP** est en cours, mais que **les démarches seront finalisées d'ici fin 2025**. Il en est de même pour les moniteurs TPCI et les EMC. **Nous resterons vigilants**.

## Engagement n°3

Poursuivre les travaux engagés sur la formation des CSDS, des CSDS-A et des CDU Adapter la modularité du stage aux différents publics et mettre en place un tutorat pour les primo-encadrants de la surveillance.

- ◆ **La CFDT salue cette mesure, fruit de nos revendications.**
- ◆ Face au **turnover massif** sur les postes de CSDS (durée moyenne : **18 mois**), la mise en place d'un **tutorat** constitue **un progrès significatif** pour accompagner les nouveaux encadrants.

## Engagement n°4

Poursuivre le développement des ressources pédagogiques numériques en complément des formations en présentiel tant à l'END-LR qu'au niveau local (y compris dans les directions ultra-marines), organiser des formations adaptées en distanciel et en mode hybride (combinant distanciel et présentiel). Prévoir une dotation de PC portables dédiés aux formations numériques dans les brigades.

- ◆ Cette mesure répond à **une demande de la CFDT**.
- ◆ **Les agents doivent disposer d'ordinateurs portables dédiés** pour accéder à la réglementation, aux formations en ligne et aux webinaires **dans des conditions optimales**.

- ◆ Nous soutenons également la **possibilité du télétravail en Surveillance** pour suivre ces formations, avec une **doctrine claire** définie (cotation mathieu, durée de la vacation ...). Certaines OS restent fermement opposées au télétravail en Surveillance. **La CFDT, quant à elle, défend toujours les avancées permettant aux agents d'acquérir des droits supplémentaires et d'accéder plus facilement à la formation.**

### Engagement n°5

Faciliter l'accès à la formation en s'appuyant davantage sur des référents locaux et disposer d'un vivier structuré de renforts pédagogiques ainsi que de formateurs occasionnels mobilisables en région comme dans les écoles. Projeter en région – y compris Outre-Mer – des formateurs de l'école et du réseau pour animer des actions de formation *in situ*.

- ◆ **Encore une revendication CFDT reprise !**
- ◆ Nous demandons un **déploiement accru de formateurs de terrain**, formés en écoles douanières et déployés au plus près des agents. Les enseignements d'AGNET nous ont montré l'efficacité de la formation en cascade avec la technicité et les remontées opérationnelles. Nous souhaitons la mise en place de formateurs dans chaque unité sur les différents sujets. Ils doivent être formés dans les écoles des douanes ou les DI et déployés au plus près des collègues de terrain. **Nous demandons également que les DR valorisent les formateurs déjà présents dans les unités !** Combien de collègues sont revenus de formation à la Rochelle avec une technicité pour ne jamais être sollicités par leur direction....
- ◆ Nous attendons un **plan détaillé**, accompagné de **moyens humains et matériels concrets**. **Les services des écoles et régionaux de formation sont déjà sous-dimensionnés**, et leur charge de travail est considérable.

### Engagement n°6

Dans le cadre du plan national de formation relatif au nouveau code des douanes, prévoir une déclinaison adaptée aux agents de la surveillance.

- ◆ **La CFDT exige que chaque agent soit formé avant l'entrée en vigueur du nouveau Code.**
- ◆ Nous demandons **des indicateurs précis** pour garantir **l'universalité de cette formation.**

### POINT SECOURISME

- ◆ **Un accord cadre a été signé avec les APMP (Agents de Prévention Ministériel de Proximité)**, qui pourront désormais animer les formations secourisme.
- ◆ **Un marché avec la Protection Civile a été conclu, ce ne sont donc plus aux FSS de payer les formations secouristes ! Voilà du budget récupéré pour de nouvelles actions !**

**Nous encourageons chaque agent à solliciter ses référents locaux pour bénéficier de ces formations.**



### CONCLUSION : LA CFDT RESTERA VIGILANTE

Nous **attendons désormais des actes** : ces engagements **doivent être suivis de moyens humains et matériels à la hauteur.**

Chaque acteur de la formation **doit être consulté**, afin que les **plans d'action soient réalistes, efficaces et appliqués sur l'ensemble du territoire.**

**Nous ne nous contenterons pas de promesses. Nous exigeons des résultats**